

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE LE LUNDI 10 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 10 janvier 2022 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT, Maire.

PRÉSIDENT : Xavier PINTAT, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard LOMBRAIL, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Thierry DUBOUILH, Jacques BIBES, Hervé BLANC, Jean-Luc DIEU, Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ, Élodie MARTIN, Bernard PASQUET, Bruce QUERMENT, Catherine THOMPSON,

EXCUSÉS : Evelyne MOULIN, Chantal LESCORCE, Claude MARTIN, Ghyslaine CUNY, Vincent RAYNAUD, Agnès BERGE, Jean-Michel BERGES, Sylvie BERTHELEMY, Danielle BERTHOMIER, July DESCROIX, ayant donné pouvoir respectivement à Xavier PINTAT, Bernard LOMBRAIL, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Thierry DUBOUILH, Jacques BIBES, Hervé BLANC, Jean-Luc DIEU, Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ, Élodie MARTIN,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard PASQUET,

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Bernard PASQUET est désigné secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

Le Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

III- DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

En application de la délibération du Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer en date du 25 mai 2020 chargeant le Maire de prendre en cas de nécessité pendant la durée de son mandat les décisions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et depuis la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 13 décembre 2021, « les décisions » du Maire ont eu pour objet :

- Le 14 décembre 2021

De signer la convention d'occupation temporaire du domaine public aéronautique portant sur la mise à disposition d'une place au hangar municipal au profit de M. Pascal CHAILLOU, pour une durée d'un an, et pour un montant de 920,83 € H.T.

- Le 14 décembre 2021

De procéder à la vente de ferraille à l'entreprise SAS DECONS, 1701 route de Soulac 33290 LE PIAN MÉDOC, pour un montant de 181,60 € T.T.C.

- Le 15 décembre 2021
De signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Médoc Atlantique portant sur la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local permettant d'assurer le fonctionnement du Relais Petite Enfance (locaux situés au 1 bis rue Foch à Soulac-sur-Mer), à partir du 1^{er} janvier 2022 pour la durée de l'agrément du service petite enfance (soit 4 ans maximum).
- Le 15 décembre 2021
De signer la proposition d'honoraires phases études (ESQ-AP-PC-PRO-DCE-ACT), phases travaux (VISA-DET-AOR) et missions OPC, concernant une mission complète de base de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation du Musée et des Loges du Palais des Congrès, avec le Cabinet BPM Architectes, 26 rue Peyronnet 33800 Bordeaux, pour un montant de 57 740,00 € H.T., soit 69 288,00 € T.T.C
- Le 17 décembre 2021
De contracter auprès du Crédit Mutuel du Sud-Ouest un emprunt d'un montant de 145 000,00 € pour financer les travaux d'investissement portés au budget annexe du camping municipal les genêts 2021 et notamment la construction d'un bloc sanitaire.
- Le 20 décembre 2021
De signer le marché ayant pour objet « travaux de rénovation de la maison médicale » avec les entreprises suivantes :
 - Lot n° 1 : Démolitions – Gros Œuvre – VRD :
MEDI BATIMENT GENERAL – ZA de la Rafette, 23 rue Gutenberg 33450 SAINT-LOUBES –
Montant de l'offre retenu : 31 000,00 € HT soit 37 200,00 € TTC
 - Lot n° 2 : Charpente Bois – Couverture tuiles - Zinguerie :
AZA COUVERTURE – 23 rue Charles Peguy 33160 SAINT-MEDARD-EN-JALLES Montant
de l'offre retenu : 4 541,60 € HT soit 5 449,92 € TTC
 - Lot n° 3 : Menuiseries extérieures :
SOMIREY – 6 rue André Lafittau 33340 LEPARRE-MEDOC
Montant de l'offre retenu : 4 775,42 € HT soit 5 730,50 € TTC
 - Lot n° 4 : Menuiseries intérieures bois :
MEDI BATIMENT GENERAL – ZA de la Rafette, 23 rue Gutenberg 33450 SAINT-LOUBES –
Montant de l'offre retenu : 28 986,00 € HT soit 34 783,20 € TTC
 - Lot n° 5 : Plâtrerie / Faux-plafond :
MEDI BATIMENT GENERAL – ZA de la Rafette, 23 rue Gutenberg 33450 SAINT-LOUBES –
Montant de l'offre retenu : 7 620,50 € HT soit 9 144,60 € TTC
 - Lot n° 6 : Revêtements de sols / Faïence :
SARL CAPY – 5 Zone de la Confrérie 33160 SALAUNES
Montant de l'offre retenu : 13 070,00 € HT soit 15 684,00 € TTC
 - Lot n° 7 : Peinture :
BIROT FRERES SARL – sise 3 route du Bourg 33340 SAINT-GERMAIN D'ESTEUIL -
Montant de l'offre retenu : 12 008,08 € HT soit 14 409,70 € TTC
 - Lot n° 8 : Electricité / Chauffage :
SAS SMES – ZA de Beauchêne 33250 CISSAC MEDOC –
Montant de l'offre retenu : 26 610,00 € HT soit 31 932,00 € TTC
 - Lot n° 9 : Chauffage / Climatisation :
SAS EOLE ENERGY – 22 Zone d'activités La Borée 33112 SAINT-LAURENT MEDOC -
Montant de l'offre retenu : 15 900,00 € HT soit 19 080,00 € TTC
- Le 21 décembre 2021
D'accorder à Mme Marie MONIN, demeurant 71 rue Roland Dorgelès, Villa I à Soulac-sur-Mer, une concession cinquantenaire de 4,5 m² (EA 10) dans le cimetière des Olives, moyennant la somme de 438,07 €.
- Le 21 décembre 2021
De renouveler la convention régissant les relations entre la Commune de Soulac-sur-Mer et l'Aéroclub de Royan Côte de Beauté à Médis (17), mettant à disposition de ce dernier des bâtiments (club house et une place au hangar pour un avion) sur l'aérodrome de la Runde, pour y exercer des activités d'école et de loisirs d'un aéro-club, à titre gratuit, et pour une durée d'un an.

- Le 21 décembre 2021
De signer une convention de prestation de service en matière de communication pour la rédaction et l'élaboration du bulletin municipal trimestriel « CLIMATS » s'élevant à 620,00 € mensuel pour l'année 2022.
- Le 27 décembre 2021
De signer la convention régissant les relations entre la Commune et l'Association « La Couture à la Pointe du Médoc » mettant à la disposition de cette dernière une salle au Centre d'Hébergement des Oyats, à titre précaire, pour une durée d'un an.
- Le 30 décembre 2021
D'accorder à M. Joël GUILLEMET, demeurant 12 rue des Mimosas à Soulac-sur-Mer, une concession cinquantenaire de 9 m² (CN EB-11) dans le cimetière des Olives, moyennant la somme de 876,55 €.

Le Conseil Municipal en prend acte.

IV - ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DES COMMUNES SOUMISES AU REcul DU TRAIT DE CÔTE : AVIS SUR L'INSCRIPTION DE LA COMMUNE DE SOULAC-SUR-MER

L'article L.321-15 du Code de l'Environnement, créé par l'article 239 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et résilience, prévoit que les communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro-sédimentaires entraînant l'érosion du littoral sont identifiées dans une liste fixée par décret.

Cette liste est établie après consultation des conseils municipaux des communes qu'il est envisagé d'y faire figurer et avis du conseil national de la mer et des littoraux et du comité national du trait de côte.

Par lettre du 6 décembre 2021, Madame la Préfète de la Gironde a saisi pour avis la Commune de Soulac-sur-Mer, en vue de son inscription sur la liste qui doit être arrêtée par décret à paraître au cours du 1^{er} trimestre 2022.

Considérant que la Commune est soumise à des phénomènes d'érosion marine chroniques se traduisant par un recul du trait de côte particulièrement significatif ces dernières années, le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un **avis favorable** à la proposition d'inscription de la Commune de Soulac-sur-Mer sur la liste des Communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro-sédimentaires entraînant l'érosion du littoral.

V - QUESTIONS DIVERSES

❧

La séance est levée à 18 heures 17